

DEC130727DR10

Décision portant nomination de Monsieur Yves Guilbert aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité propre UPR22 intitulée Institut Charles Sadron (ICS)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC122894DGDS portant renouvellement de l'unité propre UPR22 intitulée Institut Charles Sadron et nommant Monsieur Jean-Michel Guenet en qualité de directeur ;

Considérant que Monsieur Yves Guilbert a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS du 24 au 26 novembre 1997 et du 18 au 21 janvier 1998,

DECIDE :

Article 1^{er} : Monsieur Yves Guilbert, ingénieur de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité propre UPR22 Institut Charles Sadron, à compter du 1er janvier 2013.

Monsieur Yves Guilbert exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Monsieur Yves Guilbert est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 28 février 2013

Le directeur de l'unité
Jean-Michel Guenet

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Gaëlle Bujan